INFORMATIONS CONCERNANT LES INSCRIPTIONS A LA SNHS POUR LASAISON 2019-2020

A. CERTIFICAT MÉDICAL

Conformément au code du sport, depuis le 1er juillet 2017 la réglementation concernant la délivrance d'un certificat médical en vue d'établir une licence sportive a évolué.
Pour votre information les contre-indications à la pratique de l'aviron sont les suivantes :

- Troubles du rythme cardiaque, à l'effort ou lors de la récupération, lésions pulmonaires évolutives ;
- Affections morphologiques statiques et/ou dynamiques sévères, en particulier du rachis dorso lombaire, avec risque de pathologie aiguë ou d'usure accélérée ;
- Épilepsie, pertes de connaissance, vertiges, troubles de l'équilibre.

Le certificat médical peut être délivré par un médecin généraliste, en cas de doute il est conseillé de consulter un médecin du sport. Le certificat doit porter la mention d'aptitude à la **«PRATIQUE DE L'AVIRON EN COMPÉTITION»**.

Les anciens adhérents ayant fourni un certificat médical il y a moins de 3 ans, sont dispensés de la présentation du certificat médical, à condition d'avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé QS-Sport.

B. COÛT DE L'INSCRIPTION

Il comprend les licences (fédérale, régionale, départementale), l'assurance fédérale et la cotisation à l'association.

Une réduction est accordée pour les adhérents d'une même famille, elle s'applique progressivement de la cotisation la moins élevée à la cotisation la plus élevée.

Catégorie	Âge en 2020	1er adhérent	2ème adhérent	3ème adhérent et plus
Jeune (*)	14 ans et moins	290 €	218 €	171 €
Junior	15 à 18ans	336 €	252 €	195 €

(*) sauf élèves de 6ème inscrits en section sportive où la cotisation est fixée forfaitairement à 60€

Il est possible de réserver un des casiers fermant à clés situés dans les vestiaires pour y déposer des objets sensibles (clés, téléphones, papiers d'identité, …) mais pas de vêtements, au tarif de 12 € pour toute la saison.

C. RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Le règlement de la cotisation en plusieurs chèques est possible (5 au maximum). Ils devront être déposés **en une seule fois, au moment de l'inscription, la date de mise en banque devra être inscrite sur l'envers** du moyen de paiement, en cas d'absence d'annotation, le ou les chèques seront mis directement en banque. Le premier paiement devra suivre immédiatement la date d'inscription, il doit être a minima de 60€.

Le chèque est à libeller à l'ordre de SNHS. Si le nom du tireur du chèque est différent de celui de l'adhérent, le nom de ce dernier doit apparaître au dos du/des chèques.

Les *«Chèques Vacances, les Coupons Sports»* de l'A.N.C.V sont admis comme moyen de paiement. Chaque chèque ou coupon devra être complété des nom et adresse de l'adhérent. En cas d'identité différente, le nom de l'adhérent devra être mentionné en haut.

Une attestation est délivrée par la FFA à la souscription de la licence et envoyée par courriel. Une facture peut être fournie sur votre demande en cochant la case du bulletin d'inscription, elle est délivrée à échéance du paiement. En cas d'abandon de l'activité en cours d'année, aucun remboursement n'est effectué ; la cotisation reste acquise à la SNHS.

D. FICHIER INFORMATIQUE

Les informations contenues sur la fiche d'inscription sont nécessaires au traitement de votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique interne destiné au secrétariat de l'association.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et aux dispositions du Règlement général européen sur la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou opposition au traitement de vos données, en contactant contact@snhs-aviron.fr.

E. TENUE

La pratique de l'aviron ne nécessite pas de tenue particulière, sauf en compétition. Toutefois, les vêtements **près du corps** (collants, maillots, sans poche), sont conseillés, ils facilitent l'exécution du geste. Il faut de plus adapter la tenue à la saison : des vêtements «*longs*» en hiver. Privilégier les chaussures de sport usagées. Prévoir une tenue de rechange.